

Procès Verbal du Conseil d'Administration du Lycée Professionnel du 14/11/2022

Présents pour le LP:

- mesdames DeJaeger, Arnoud, Asna, Chuet, Dufau, Margoutière, Servy-Valentak
- messieurs Marcos, Capus, Vignal, Babi, Cadéac, Gazemont
- parents d'élèves : Mme DENANGNON, M. ROUGEBIEF
- 1 élève

Le quorum est atteint : 17

Secrétaires de séance: M. Cadéac

Ordre du jour :

I – installation des membres du conseil et des commissions,

II – Approbation des procès verbaux du CA du 22 septembre 2022

III – Pédagogie

- Répartition des IMP (Indemnités pour Missions Particulières
- Protocoles des PFMP

IV – contrats et conventions :

- AFEV – convention mentorat lycéen

V – Don du lycée de Colomiers

VI – Questions diverses : se reporter à l'article R421-20 du code de l'éducation qui définit les champs de compétence du conseil d'administration, soit dans les domaines pédagogiques et éducatifs.

1-Question élèves issue du CVL réuni le jeudi 20 octobre :

Comment au sein de l'établissement, faire vivre un nombre d'heures de cours très important sur les EDT avec un temps de repas suffisant ?

Ouverture séance 17h45

Rappel : l'ordre du jour n'est plus soumis au vote du conseil d'administration.

Dans le point IV est rajouté l'examen de la convention de cession de matériel entre le Lycée V.Hugo à Colomiers et le Lycée Professionnel

I - Installation des membres du conseil et des différentes commissions

- Le conseil d'administration a choisi de ne pas créer une commission permanente
- les commissions sont installées comme suit : (17 voix pour)

Commissions	Composition	Nombre	Titulaires	Suppléants
CONSEIL DE DISCIPLINE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement			
	Personnel d'enseignement et d'Education, membres du CA	4 T + 4 S	Hervé CADEAC Brice GAZEMONT Bernard BABI	Florie EYRIES Sylvie ARNOUD
	ATSS, ATRF, ARL, membres du CA	1 T + 1 S	Claudette MAGOUTIERE	Gaëlle SERVY-VALENTAK
	Parents d'élèves, membres du CA	2 T + 2 S	M. ROUGEBIEF Mme CAMARA	Mme DUNANGNON Mme BOURDIER
Elèves, membres du CA	3 T + 3 S	A définir		
CONSEIL VIE LYCEENNE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Elèves	10T	A définir	
	Personnel d'enseignement et d'Education, volontaires	5T	Hervé CADEAC Claudie MACRET Sylvie FRECHAUD Nathalie DUFAU Karine CHUET	
	ATSS, ATRF, ARL, volontaires	3T	Danièle ASNA	
	Parents d'élèves, membres du CA	2T	Mme DUNANGNON Mme BOURDIER	M. ROUGEBIEF Mme CAMARA

COMMISSION HYGIENE SECURITE	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Représentant (e) de la collectivité de rattachement			
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement C.P.E.			
	Directeur Délégué aux Formations Prof. et Techno.		Frédéric VIGNAL	
	Personnel d'enseignement et d'Education	2 T + 2 S	Sylvie ARNOUD Vincent CHABOY	Bernard BABI
	ATSS, ATRF, ARL	1 T + 1 S	Gaëlle SERVY-VALENTAK	Claudette MAGOUTIERE
	Parents d'élèves, membres du CA	2 T + 2 S	Mme DUNANGNON Mme BOURDIER	M. ROUGEBIEF Mme CAMARA
	Elèves, membres du CVL	2 T + 2 S		
Médecin scolaire		Mme PECASTAING Gomez		
Infirmière		Samira DEVILLE		
COMITE EDUCATION SANTÉ CITOYENNETÉ ENVIRONNEMENT	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement			
	Personnel d'enseignement et d'Education	1 T + 1 S	Sylvie ARNOUD	Florie EYRIES
	ATSS, ATRF, ARL	1 T + 1S	Sébastien CASSAN	
	Parents d'élèves	1 T + 1 S	Mme CAMARA	Mme BOURDIER
	Elèves	2 T + 2S		
	Médecin scolaire		Mme PECASTAING Gomez	
	Infirmière		Samira DEVILLE	
Assistante Sociale				

COMMISSION FONDS SOCIAL	Chef d'établissement		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement			
	Intendance	1	Roseline JONOT	
	Infirmière		Samira DEVILLE	
	Assistante Sociale			
	Parents d'élèves	1 T + 1 S	Mme bourdier	M. ROUGEBIEF
Elèves	1 T + 1 S			
COMMISSION APPEL D'OFFRES	Proviseur		David MARCOS	
	Directeur Délégué aux Formations Prof. et Techno.		Frédéric VIGNAL	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Personnel d'enseignement et d'Education	2T + 2S	Bernard BABI Brice GAZEMONT	
	Personne responsable			
COMMISSION EDUCATIVE	Chef d'établissement ou représentant		David MARCOS	
	Proviseur Adjoint		Philippe CAPUS	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement	1		
	Professeur Principal	1		
	Parent délégué de classe ou parent élu au CA	1 T + 1 S	Mme CAMARA	Mme BOURDIER
	Assistante Sociale	1		
	Infirmière	1	Samira DEVILLE	
Conseillers d'orientation-psychologues	1			

COMMISSION HEBERGEMENT	Chef d'établissement ou représentant		David MARCOS	
	Adjointe Gestionnaire		Marianne DE JAEGER	
	Service intendance	1	Danièle ASNA	
	Chef Cuisinier	1	Sébastien CASSAN	
	Représentant (e) de la collectivité de rattachement	1		
	Médecin scolaire	1	Mme PECASTAING Gomez	
	Infirmière	1	Samira DEVILLE	
	Conseiller Principal d'Education, proposé par Chef d'établissement	1		
	Personnel d'enseignement et d'Education	2 T + 2S		
	Elèves	2 T + 2S		
	Parents d'élèves	1 T + 1S	M. ROUGEBIEF	Mme BOURDIER

T = Titulaire

S = suppléant

II - Approbation du Procès-verbal du conseil d'administration du 22 septembre 2022

VOTE : 17 voix pour

III - Pédagogie

Répartition des Indemnités pour Mission Particulières (I.M.P.)

Il est rappelé qu'on ne vote pas au C.A. la répartition des I.M.P. La répartition proposée est celle qui a été établie par le conseil pédagogique. Mme Arnoud relève que justement il y a des modifications souhaitées par le conseil pédagogique qui n'apparaissent pas dans ce tableau de répartition.

Après prise en compte des modifications approuvées lors du conseil pédagogique la répartition des I.M.P. est la suivante :

Dotation pour l'année 2022/2023 : 8.5 IMP sur le LP

Des IMP fléchées académiques:

-Référents réseau(DAN) 4IMP

-CoordoEPS : 1IMP

-Référent culture : 0.5 IMP

Total : 5.5 IMP

Des IMP établissements :

Disciplines	2022-2023
Anglais/Espagnol	0
Maths/Sciences	0.25
Lettres/Histoire	0.25
MELEC	0.25
TU/Construction	0.25
SEN	0.25
3èmePrépa métiers – gestion AESH	1
GSPD	0.75
TOTAL	3

Pour un total de 5.5 IMP (fléchéesACAD) + 3 IMP (ETAB.) soit 8.25 IMP

Protocole des P.F.M.P. (Période de Formation en Milieu Professionnel)

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante de la formation : elles sont des occasions privilégiées de préciser le projet professionnel des élèves et elles sont un facteur déterminant de leur insertion professionnelle. Elles sont obligatoires et évaluées.

M. Vignal rappelle qu'une convention de stage définit les responsabilités de tous les acteurs : l'élève, les parents, l'entreprise de formation, l'équipe pédagogique. Par leur signature ils s'engagent.

L'intérêt et l'efficacité des périodes de formation en milieu professionnel impliquent que les équipes pédagogiques mettent en place un accompagnement des élèves, incluant la préparation, le suivi et l'exploitation pédagogique de ces périodes. L'annexe pédagogique est importante justement pour garantir le cadre de la formation : légalité, objectifs de formation en entreprise, sécurité, ...)

Tous les enseignants sont référents d'élèves au prorata de son volume horaire d'enseignement.

Sur Pronote est signalé désormais si l'enseignant qui visite l'élève en entreprise est différent de l'enseignant référent. En effet pour des raisons d'organisation et d'économie budgétaire l'enseignant qui effectue la visite en entreprise n'est pas obligatoirement l'enseignant référent.

VOTE : 17 voix pour

IV - Contrats et conventions

Convention entre le lycée Stéphane Hessel et l'A.F.E.V. (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville)

Cette convention permet la participation des lycéennes et des lycéens de notre établissement à l'accompagnement à la scolarité encadré par l'association A.F.E.V. dans un temps extrascolaire. Les actions des lycéennes et des lycéens sont bénévoles. L'objectif est de mobiliser l'engagement de nos élèves auprès de jeunes en difficultés scolaires repérés par l'association. Une action proposée est de développer le plaisir de la lecture.

VOTE : 17 voix pour

Don du lycée de Colomiers

Le lycée technologique de Colomiers a cédé au L.P. Stéphane Hessel une machine à commande numérique pour une valeur comptable de zéro euro. Les membres du C.A. remercient les collègues du lycée Colomiers.

VOTE : 17 voix pour

V - Questions diverses

M. Marcos rappelle la hausse des coûts énergétiques pour l'établissement mais aussi l'augmentation des coûts des achats effectués pour le fonctionnement de l'établissement : les matières d'œuvre pour les ateliers, les denrées alimentaires, etc.

Il est donc nécessaire d'insister sur l'importance des fonds de roulement notamment pour financer les dépenses de notre établissement, au moins pour assurer les 30 prochains jours (100 000 euros)

En ce qui concerne les questions sur le chauffage. Il est de la responsabilité de chacun de lutter contre les déperditions et gaspillages inutiles. Des pistes sont envisagées : arrêt du chauffage dans les couloirs, de l'eau chaude dans les toilettes.

La Région Occitanie a reçu de l'Etat les aides financières pour subvenir aux besoins des lycées. Certains établissements de notre région ayant des fonds de roulement trop importants, il faut attendre leur retour et leur mise en commun avant la distribution des aides.

Il a été constaté que des élèves mangeaient dans les salles de cours voire buvaient des boissons autres que de l'eau. C'est interdit par le règlement intérieur. Il y a également des poubelles dans les couloirs qui ne sont pas utilisées par les élèves.

Les enseignants signalent que le nettoyage de certaines salles, du sol et du mobilier (bureau de l'enseignant) n'est pas effectué. Il manque également régulièrement du papier et du savon dans les toilettes des enseignants. Mme De Jaeger demande à ce que l'on précise le secteur concerné et nous informe que si une salle est laissée en désordre par un enseignant, l'agent n'interviendra pas. Il est important qu'il y ait une gestion collective des lieux de travail. Mme Asna propose que l'emploi du temps de l'occupation des salles soit affiché sur la porte. Chaque enseignant peut organiser son espace de travail selon ses objectifs pédagogiques (îlots, tables en U, ...), mais il doit veiller à remettre en ordre la salle avant de la quitter.

M. Marcos signale que le projet d'établissement est en cours d'élaboration. Il est prévu notamment de définir le rôle, les fonctions des différents espaces dans le lycée. Le 9 décembre une réunion en amphithéâtre permettra de présenter les différentes avancées du projet. Un conseil pédagogique suivra afin de finaliser et de valider les trois objectifs.

Mme Servy-Valentak nous informe des problèmes de circulation et de stationnement de véhicules privés à l'intérieur de l'établissement. Il semblerait difficile de contrôler la véracité des propos des intervenants extérieurs autorisés à entrer dans l'établissement pour la bonne marche des travaux engagés.

Questions sur les photocopieurs :

Une alerte avait été faite avant les vacances de la Toussaint sur la pénurie de papier. En fait il n'y a pas eu de rupture de stock. Cependant il est important de rappeler le coût des photocopies dans le budget : 60 000 euros. L'Etat verse 20 € par élève et par an, la Région verse 40 € par élève et par an, or le coût réel est de 110 € par élève et par an. La différence est donc prise sur les budgets de fonctionnement. Il est recommandé de veiller à photocopier en noir et blanc, à vérifier la présence de papier dans les bacs, à ne pas laisser les photocopieurs en panne sans le signaler.

En janvier de nouveaux photocopieurs seront installés (contrat avec la même entreprise). Il est prévu de les programmer par défaut en noir et blanc et un compteur sera installé par discipline.

Question des élèves sur la pause déjeuner :

Pourrait-on envisager d'allonger ce temps de pause pour avoir plus de temps ou pour proposer des activités périscolaires ?

La seule réponse possible serait de prévoir plus d'heures de cours de 17h10 à 18h05. Mais cette solution ne conviendrait pas : retour tardif à la maison, une journée au lycée plus longue.

En fait si les élèves se présentent au self à partir de 12h35 il n'y a plus de queue. Il faut donc éviter de se précipiter à 12h10.

Fin du CA à 19h40